

Travailleurs à mi-temps

Qu'est-ce qu'un travailleur à mi-temps ?

En général un travailleur à mi-temps est un employé qui travaille moins longtemps qu'un employé à temps plein.

Les lois en rapport avec le monde du travail sont applicables aux travailleurs à mi-temps comme aux travailleurs à temps plein.

L'assurance du travail ainsi que l'assurance sociale sont disponibles pour les travailleurs à mi-temps de même.

Ces travailleurs peuvent bénéficier de l'assurance de compensation pour les accidents du travail, s'ils sont blessés, ou tombent malades à cause de leur travail.

Si certaines conditions sont réunies, le travailleur à mi-temps peut être affilié à l'assurance sur l'emploi ainsi qu'à la sécurité sociale.

Renseignements :

Espace de consultation pour les travailleurs étrangers, Service inspection, Bureau du travail de Hyogo,
(Langues disponibles : chinois) Tél 0570-001-702

Espace de consultation pour les travailleurs étrangers, Bureau d'inspection des normes du travail de Himeji
(Langues disponibles : vietnamien) Tél 079-224-8181

Pour plus d'informations, recherchez sur la page d'accueil du Ministère de la santé, du travail et des affaires sociales (disponible en plusieurs langues)

<https://www.check-roudou.mhlw.go.jp/soudan/foreigner.html>

Bureau d'inspection des normes du travail de Nishinomiya, Tél 0798-26-3733

Remarques:

** Pour plus de détails, demandez à une personne comprenant le japonais de se renseigner pour vous auprès de l'établissement concerné.